



54-2017

Séance du Bureau Syndical du 08/06/2017

DELIBERATION N°54-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE AUPRES DE LA REGION POUR LE RESEAU FIBRE OPTIQUE

L'an deux mille dix-sept, le huit juin à 14H30, les membres du Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM), créé par arrêté inter-préfectoral des 1er septembre 1989, 11 septembre 1989 et 2 octobre 1989, se sont réunis au SICTIAM, 2323 chemin Saint Bernard- Porte 15, bâtiment 3 - Vallauris sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Charles Ange GINESY, Président, et sous sa présidence.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau syndical:

- M. Charles-Ange GINESY - Président,
- M. Jean-Claude RUSSO - 1^{er} Vice-Président
- M. Hervé ROMANO - 3^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Luc RICHARD - 4^{ème} Vice-Président,
- M. Roland LARBRE - 5^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Paul ZANIN - 6^{ème} Vice-Président,
- M. François BESSET - délégué titulaire de la commune de Saint Martin du Var,
- M. Jean Louis MEUNIER - délégué titulaire de la commune de Tourrettes sur Loup,
- Mme Denise LEIBOFF - déléguée titulaire de la commune de Lieuche,
- M. Claude ASTORE - délégué titulaire de la commune de La Seyne sur Mer (83),
- M. Jean Paul LEONI - délégué titulaire de la commune de Bairols,
- M. Raoul VERANY - délégué titulaire de la commune de Thierry.

Étaient absents :

- M. Antoine VERAN- 7^{ème} Vice-Président,
- M. Jean Marc DELIA - 8^{ème} Vice-Président,
- Mme Christine PREMOSELLI - 9^{ème} Vice-Président,
- Mme Gisèle STIVANIN - déléguée titulaire de la commune de Néoules (83).

Assistaient en outre à la séance :

M. Francis KUHN - Directeur Général du SICTIAM
Mme HOUZET Sophie – Directrice Générale Adjointe du SICTIAM

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint.

M. Jean Paul ZANIN, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été nommé secrétaire de séance.



M. le Président rappelle que le Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur s'est engagé à contribuer au financement du SDDAN 06 à hauteur de 7.5 M€ pour la période 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Cette subvention a vocation à être renouvelée pour le même montant sur la période 2019-2021.

Par délibération du n° 16-315 du 24 Juin 2016, la REGION PACA a donc attribué au SICTIAM une subvention d'investissement 2016 de 2 500 000 € pour la phase 1 de réalisation du réseau d'initiative publique Très haut Débit des Alpes Maritimes (SDTAN 06 opération 2015- 01245).

Une convention en ce sens a été signée conjointement par le SICTIAM et la REGION PACA en date du 2 décembre 2016.

Au titre de 2016, le SICTIAM a perçu 1.250.000 euros d'acompte et le solde du même montant a été titré à l'appui de factures justifiant un montant équivalent de dépenses.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De **demander** pour l'année 2017, l'attribution d'une subvention de 2.5 M€ pour la construction du réseau d'initiative publique des Alpes-Maritimes,
- De **donner** délégation de signature au Président ou à son représentant pour la convention à intervenir

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Charles-Ange GINESY



Séance du Bureau Syndical du 08/06/2017

Nombre de membres afférents au B.S. : 16
Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres ayant pris part au vote : 12

Date de la convocation : 29/05/2017
Date d'affichage : 21/07/2017